



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 10 juin 2022
Présidence : M. Daniel Sage
Objet : Préavis n° 2022/06 – Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge –Crédit de construction

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/06,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de valider le projet de reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge et du ponceau ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 359'000.-** (trois cent cinquante-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 310 « terrains communaux » et la nature n° 5010 « ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 310.5010.172 « Pont Rouge sur la Venoge – Reconstruction ».

Elle sera couverte par la trésorerie ordinaire.

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 10 juin 2022.

Le Président

Daniel Sage



La Secrétaire

Gaëlle Weissert